



Les radiateurs de mon appartement fonctionnent mal

Par **lapile_old**, le **22/11/2007** à **15:22**

Depuis bientôt 9 ans que je loue un F2 aux HLM de Cannes, tous les hivers, je me plains du froid et rien n'a été fait. Je bénéficie d'un chauffage collectif. Il m'est arrivée d'avoir 14° dans ma salle de bains et quand je suis à la maison, je dois presque m'habiller comme à l'extérieur. J'ai même du investir dans un radiateur électrique mais mes factures augmentent. Jamais un de mes radiateurs n'a été contrôlé ou purgé.

J'ai demandé à certains de mes voisins s'ils souffraient du froid et tous ceux à qui j'ai demandé m'ont répondu par l'affirmative.

Depuis vendredi dernier (16/11), tous les jours j'appelle l'office HLM qui me répond que la société va intervenir, que le technicien va venir sur place..... mais depuis j'ai toujours aussi froid. Que puis je faire pour faire valoir mes droits à la location (je paie des charges pour un chauffage que je n'ai pas...).

J'aimerais pouvoir ne pas payer mon loyer et le faire bloquer afin de faire "pression" sur l'office HLM mais je ne sais pas comment procéder. Puis-je faire venir un huissier pour constater la température de mon appartement ? Merci de bien vouloir m'aider

Pascale